DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 20/04/202 Reçu en préfecture le 20/04/2021

Séance du 13 Avril 2021

USSES ET RHÔNE

Nombre de Conseillers: L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CC Usses et Rhône, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.

En exercice: 39 Présents: 32

Date de convocation: 07 Avril 2021

Suppléant: 1 Absents: 3 Pouvoirs: 3

Présents: Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT,

Votants: 36 Pour: 36

Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS.

Contre: 0 Nul:0

Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier

Abstention: 0

CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT,

Jérémie COURLET, Gérard LAMBERT, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.

Suppléant: Alain LAMBERT représenté par Dominique REY

N° CC 69/2021

Pouvoirs: Bernard THIBOUD à Paul RANNARD, Carole BRETON à David BANANT,

Michel BOTTERI à Corinne GUISEPPIN

Absents: Pascal COULLOUX, Gilles CALLET; Gilles PILLOUX

Madame Carole ETTORI est désignée secrétaire de séance

OBJET: FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 - Budget annexe ZAC 2.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC 33/2021 en date du 09 mars 2021 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire

Vu la délibération n CC 40/2021 du 9 mars 2021 portant adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAC 2,

Vu la délibération n° CC 49/2021 du 9 mars 2021 portant approbation des comptes administratifs 2020, Vu la délibération n° CC 50/2021 du 9 mars 2021 portant affectation des résultats de fonctionnement 2020 aux budgets 2021,

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget 2021 telle que présentée,

Vu la délibération n° CC 60/2021 en date du 14 avril 2021 approuvant le rapport sur l'égalité hommes femmes,

Vu la délibération n° CC 62 /2021 du 14 avril 2021 qui a fixé les taux d'imposition pour 2021,

Le Président et la Vice-président déléguée aux finances présentent le projet de budget primitif relatif au budget annexe ZAC 2 pour l'exercice 2021 qui prend en compte l'état des restes à réaliser 2020 et les reprises de résultats.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 074-200070852-20210413-CC_69_2021-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe ZAC 2 de la CC Usses et Rhône qui s'articule comme suit, restes à réaliser inclus :

Fonctionnement	Dépenses	537 350.97 €
	Recettes	537 350.97 €
Investissement	Dépenses	215 720.34 €
	Recettes	215 720.34 €

NOTIFIE cette délibération au SCG de Rumillyl et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

> Pour extrait conforme, <u>Le Président</u>, Paul RANNARD

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification